



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

sang

Question écrite n° 21630

### Texte de la question

M. Bernard Perrut attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les inquiétudes de certaines agences régionales gérant le don du sang devant la diminution des apports sanguins par rapport aux besoins qui se manifestent en augmentation constante. Le vieillissement de la population entraîne une consommation qui n'est pas compensée par un nombre plus important de donneurs. Il lui demande quelles mesures peuvent être prises pour assurer auprès des organismes concernés des stocks de réserve suffisants face aux besoins constatés.

### Texte de la réponse

Les besoins en produits sanguins labiles tendent toujours à augmenter et pour faire face à cette situation, deux champs d'action sont privilégiés : la communication : l'Etablissement français du sang (EFS) a mis en place une politique consistant, d'une part, à fidéliser les donneurs qui viennent en moyenne 1,6 fois par an, l'objectif étant de passer à 2 dons par an et, d'autre part, à attirer de nombreux donneurs par le biais de campagnes ciblées (étudiants, jeunes, entreprises, etc.) ; la sélection des donneurs : actuellement, l'EFS applique sa directive cadre des contre-indications (DCRI), directive interne approuvée par l'agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS). Les critères de sélection des donneurs sont en cours de réexamen par un groupe de travail pluridisciplinaire, dans la perspective de la publication d'un arrêté de la ministre chargée de la santé dans le cadre de la transposition de la directive européenne 2004/1331/CE. L'accès des patients aux produits sanguins est l'une des questions prises en compte dans la réflexion en cours.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Perrut](#)

**Circonscription :** Rhône (9<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 21630

**Rubrique :** Sang et organes humains

**Ministère interrogé :** Santé, jeunesse, sports et vie associative

**Ministère attributaire :** Santé, jeunesse, sports et vie associative

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 avril 2008, page 3402

**Réponse publiée le :** 3 juin 2008, page 4736